



**PRÉFÈTE
DU LOIRET**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Séminaire des élus de l'arrondissement de Pithiviers sur les leviers d'accompagnement de la transition écologique

Le 31 janvier 2024 à Dadonville

Introduction de la réunion

par Monsieur le Sous-Préfet de Pithiviers,

Les objectifs du séminaire

- Aborder les solutions pour s'adapter au changement climatique et en atténuer les effets,
- Dresser un panorama des dispositifs d'accompagnement,
- Saisir les opportunités offertes par le Fonds Vert,
- Montrer des exemples de réalisations de projets accompagnés et/ou aidés

Le programme

Les leviers d'actions sur 3 domaines :

- 1. La mobilité*
- 2. La rénovation énergétique des bâtiments*
- 3. La renaturation*

Les dispositifs d'appui de la région Centre-Val de Loire

par Mme BONNEAU du Conseil régional

A stylized graphic on the left side of the slide. It features a large blue circle representing the sun or sky, a yellow circle representing the sun or a field, and a light blue wavy line representing water or a path. The shapes are outlined in dark blue.

La Région Centre-Val de Loire engagée pour la transition écologique

LA RÉGION AU CŒUR DES TERRITOIRES

centre-valde Loire.fr



Deux outils principaux

- ❑ Accompagnement régional via le Contrat Régional de Solidarité Territorial – CRST
 - Contrats signés pour 6 ans
 - 📁 20% des crédits dédiés à la transition écologique (Plan climat Energie Régional, Stratégie Régionale pour la biodiversité) – 40% dans la prochaine Génération de CRST (+ Mobilité comprise).
 - 📁 Un cadre d'intervention CRST avec des fiches thématiques (objectifs, maîtres d'ouvrage, modalités et conditions du financement régional).
- ❑ Accompagnement de la Région en qualité de gestionnaire des Fonds Européens de Développement Régional-FEDER

Programmation 2021-2027

Cadre n°30 du CRST – Vélo utilitaire

Champs d'application : Infrastructures cyclables et aménagements connexes

Dépenses éligibles :

- Acquisition foncières, études pré-opérationnelles et de maîtrise d'œuvre, aménagements cyclables en site propre et en site partagé sur voirie
- Mobilier, éclairage, signalétique spécifique, plantations, stationnement vélo sécurisés en dehors des abords des gares, stations de recharge de vélos électriques alimentées en énergie renouvelable

Financement régional:

Taux de subvention : 50%



Cadre n°30-5 du CRST – Alternatives à l'utilisation de la voiture individuelle

Champs d'application : Aménagements ne relevant pas de la compétence Mobilité favorisant les alternatives à l'utilisation individuelle de la voiture

Dépenses éligibles :

- Acquisition foncières, études préaires
opérationnelles, équipements, dédies au covoiturage, signalétique

Financement régional :

Taux de subvention : 50%



Action 28 : Développer le vélo utilitaire en milieu urbain

=> Promouvoir le vélo pour les déplacements les plus courts et encourager le report modal (articuler usage du vélo et transports en commun interurbains)

Dépenses éligibles :

- Enquêtes déplacements, études d'opportunité et faisabilité
- Acquisitions foncières, études pré-opérationnelles et de maîtrise d'œuvre, travaux d'aménagements cyclables en site propre et en site partagé sur voirie
- Aménagements connexes : Mobilier, éclairage, signalétique spécifiques, aménagements et équipements pour stationnement sécurisé (abris vélos), stations de recharge de vélos électriques alimentées en énergie renouvelable
- Services liés au développement du vélo : équipement de vélo stations, maisons du vélo, ...
- Adaptation des équipements de transports publics

Critères :

- Priorité aux itinéraires et aménagements connexes qui s'inscrivent dans l'aire d'attraction des Villes
- Inscription dans un programme cartographié d'aménagement cyclable global localisé dans l'Aire d'attraction des Villes, localisant les pôles générateurs de flux, l'existant et les principes d'aménagement retenus, dans une logique d'intermodalité (connexion à la gare, à la desserte Rémi ...).
- Taux : 60% maximum
- Aide FEDER minimum : 100 000 €
- Sélection : au fil de l'eau

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU PATRIMOINE DES COLLECTIVITÉS

Cadre n°35 du CRST : **Plan isolation régional des bâtiments publics et associatifs**

Champs d'application : Le patrimoine des collectivités et des associations (école, mairie, ateliers municipaux, salle des fêtes, salle associative, équipements sportifs ...)

Dépenses éligibles

Etude thermique préalable, dépenses d'isolation et de ventilation, les ouvrants (fenêtres, portes, volets...) : PVC exclu.

Financement régional

Taux de subvention : **50% des dépenses éligibles**

Subvention minimum 2 000 €

Bonification du taux de subvention de 10 points dans 3 cas (non cumulatifs) : système de chauffage utilisant le bois-énergie; Bâtiment à très faible consommation d'énergie (classe énergétique A); masse significative de matériaux biosourcés (végétal ou animal).



Cadre n°36-4 du CRST : Géothermie sur sondes verticales et corbeilles

Champs d'application : Tout type de bâtiments publics et associatifs (construction, rénovation ou dans le cadre d'une réfection des équipements de chauffage et/ou rafraîchissement)

Dépenses éligibles

Etude thermique préalable, pompe à chaleur géothermique, sondes ou corbeilles géothermiques, collecteurs, raccordement à la pompe à chaleur ...

Financement régional

50 % maximum des dépenses éligibles
(articulation possible avec le COT Enr le cas échéant)



Rénovation énergétique : FEDER OS.2 – Axe 3 Transition énergétique et écologique

Action 17 : Soutien à des programmes de rénovation énergétique de bâtiments tertiaires en favorisant le recours à des matériaux biosourcés et des énergies renouvelables

⇒ Tendre à la suppression des bâtiments tertiaires les plus énergivores (prioritairement classés E, F ou G), à l'échelle d'une opération – Rénovation uniquement

Dépenses éligibles : investissement, équipement participant à l'amélioration de la performance « énergie-climat » du ou des bâtiments, prestations externes, communication

Modalités : atteinte de la classe énergétique B après travaux ou à défaut, atteinte de la classe C conjugué d'un gain d'au moins 2 classes (étude énergétique avant/après travaux)

Taux d'aides : 60% maximum (gain de 2 classes : 10%, 3 classes : 20%, 4 classes : 30%, 5 classes : 40%)

Bonifications :

10% si mise en œuvre de matériaux biosourcés

10% si mise en œuvre d'une ou plusieurs énergies renouvelables

10% si production d'hydrogène renouvelable connecté à l'installation Enr prévue sur l'opération

Aide FEDER minimum : 50 000 €

RENATURATION

Cadre n°31 du CRST : Stratégie régionale pour la biodiversité - Trame verte et bleue

Cadre des CRST actuels axé sur la préservation de la biodiversité mais opérations pouvant également participer à la renaturation

Champs d'application : études et aménagements permettant la mise en œuvre de la TVB

Dépenses éligibles :

- Etudes stratégiques, programme d'actions en faveur de la biodiversité, amélioration de la connaissance (Inventaire de la Biodiversité Communale)

- Aménagements permettant la création, restauration/préservation de corridors écologiques (haies, boisements, mares, arbres isolés ...), l'accueil d'espaces animales ou végétales (nichoirs, entretien des milieux naturels par le pâturage)

Financement régional:

Taux de subvention : 80%

QUI VA DISPARAÎTRE EN PREMIER ?



RENATURATION : nouveaux cadres CRST votés en juillet 2023

=> Objectifs d'accélération de la transition écologique et d'adaptation au dérèglement climatique intégrés dans le nouveau cadre CRST voté en juillet 2023 (intégration possible des nouveaux cadres au Bilan à mi-parcours du CRST)

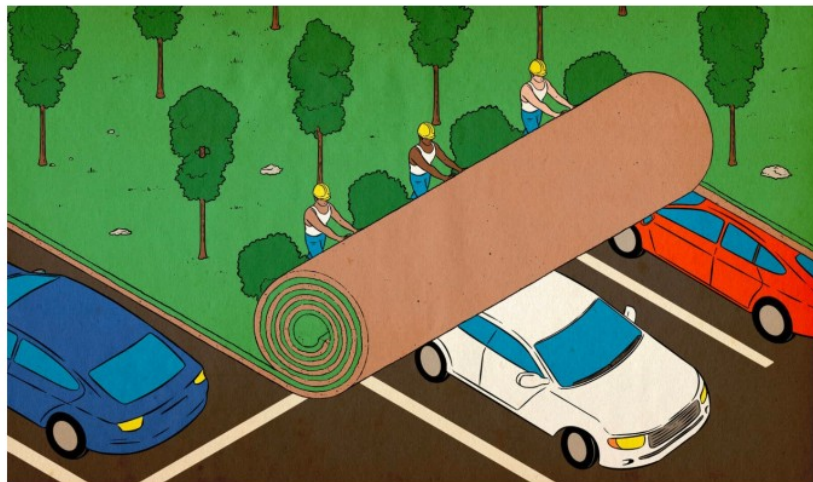
Cadre n°2 : Renaturation des sites artificialisés / urbanisés

Dépenses éligibles

- Etude d'opportunité préalable (pour qualifier le site et identifier sa vocation)
- Acquisition du foncier et aménagement du site :
 - ✓ Ingénierie pour la conception écologique,
 - ✓ Travaux permettant de rendre une vocation agricole, naturelle ou forestière à un espace urbanisé : démolition, dépollution, restauration des sols, végétalisation, aménagement du milieu, phytoremédiation,...

Financement régional

- 📄 Etude d'opportunité : 80 %
- 📄 Acquisition et aménagement : 60 %



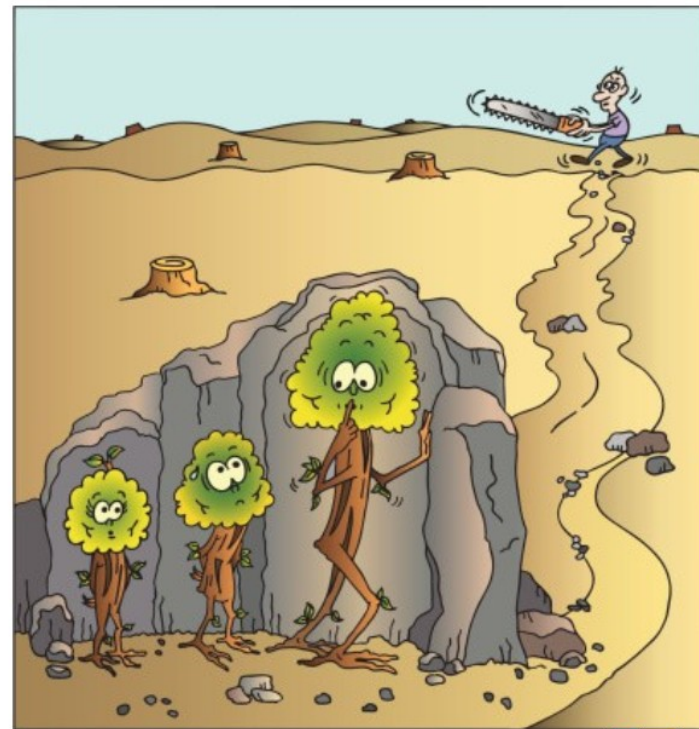
Cadre n°4 : Opération collective de plantation d'arbres et/ou de haies

Dépenses éligibles

- Ingénierie : étude pour prioriser les secteurs de plantation en fonction des enjeux identifiés (ruissellement, coulées de boues, captage, ...).
- Opération groupée (EPCI / groupement de communes, commune seule inéligible): achat de plants et fournitures (paillage, protection contre le gibier,...), préparation des sols, travaux de plantation, frais de communication et d'animations pédagogiques liés à l'opération.

Financement regional

- 50 % pour l'ingénierie et frais de communication et d'animation,
- 80 % pour la mise en oeuvre des opérations (achat plantes, ...)



RENATURATION : nouveaux cadres CRST votés en juillet 2023

Cadre n°1 : Création d'îlots de fraîcheur et confort thermique d'été

Dépenses éligibles :

- Ingénierie stratégique (élaboration d'un plan d'actions contre les îlots de chaleur a minima à l'échelle communale) et opérationnelle (conception et évaluation)
- Aménagements permettant le rafraîchissement de l'espace public (parc urbain, places, cours d'écoles...) : suppression des revêtements imperméables en vue d'une végétalisation, reconstitution du sol, végétalisation favorisant l'ombrage, végétalisation de façades, intégration de milieux humides (mares, noues)

Financement régional

- Ingénierie stratégique : 80 % maximum
- Aménagements, équipements et ingénierie de conception : 40 %



RENATURATION – FEDER OS.2 – Axe 3 Transition énergétique et écologique

Action 24 : Soutenir le déploiement d'opérations favorables à un urbanisme durable

=> lutte contre l'étalement urbain, adaptation au changement climatique et conversion d'espaces urbanisés en espaces naturels et agricoles (renaturation) - Sont prioritairement visées les unités urbaines des pôles définis dans le SRADDET

- **Pour les aménagements urbains en faveur de l'adaptation au changement climatique** : Appel à Manifestation d'Intérêt « Adaptation des espaces urbains au changement climatique – création d'îlots de fraîcheur et amélioration du confort thermique d'été » => Plutôt pour les projets dimensionnants et exemplaires

Dépenses et critères d'éligibilité : les mêmes que pour le CRST (conseil de paysagiste + recours indicateur de confort thermique avant/après)

- Aide FEDER minimale : 25 000€ par site
- Taux de 60% max

AMI en cours / fin le 20 juillet 2024

Cahier des charges : <https://www.europeocentre-valdeloire.eu/appels-a-projets-feder-fse-centre-val-de-loire-et-interregional/>

Adresse mail générique pour l'envoi des dossiers et les questions : AMIadaptationchangementclimatique@centrevalldeloire.fr

RENATURATION – FEDER OS.2 – Axe 3 Transition énergétique et écologique

Action 24 : Soutenir le déploiement d'opérations favorables à un urbanisme durable

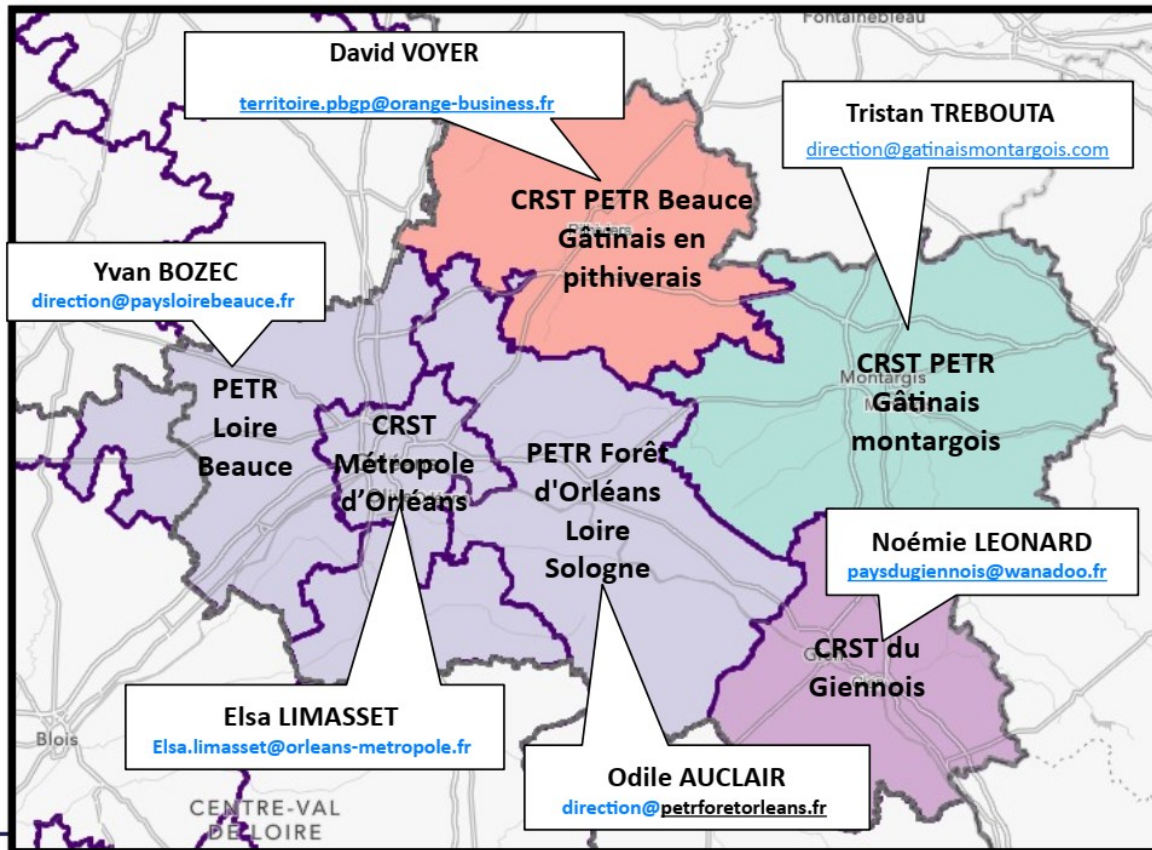
Pour les opérations de renaturation : reconversion d'espaces urbanisés, plus ou moins artificialisés, c'est à dire ayant subi des perturbations, à un état proche de son état naturel initial (vocation agricole, forestière, naturelle) : démolition, dépollution, restauration des sols, végétalisation, aménagement du milieu, ...

- Taux : 60% maximum
- Aide FEDER minimale : 25 000 €

Sélection par appel à projets (prévu en 2024)

CONTACTS POUR LES 6 CRST DU LOIRET

Référents dans les territoires :



Maison de la Région du Loiret :

Directrice : Cécile BONNEAU

Cecile.bonneau@centrevaldeloire.fr

Chargées de mission :

Christelle MAYSTRE (Beauce Gâtinais en Pithiverais, Gâtinais montargois, Forêt d'Orléans Loire Sologne)

christelle.maystre@centrevaldeloire.fr

Nathalie VARENNE (Métropole d'Orléans, Loire Beauce, Giennois)

nathalie.varenne@centrevaldeloire.fr

CONTACTS FEDER

Dépôt des dossiers sur le site dédié : <https://www.europeocentre-valde Loire.eu/programme-regional-centre-val-de-loire-et-interregional-loire-feder-fse-2021-2027/>

Contacts pour le FEDER (mail : *prénom.nom@centrevaleloire.fr*)

Action du FEDER	Direction opérationnelle - Appui technique	Direction de l'Europe – Service instructeur
Action 17	D. Environnement et Transition Energétique: David MARIE-ANNE	Estelle TREIL-EGUIENTA Nadine THEBAULT
Action 24	D. Aménagement du Territoire : Isabelle VALMAGGIA Maison de la Région du Loiret : Nathalie VARENNE Christelle MAYSTRE	Marion MIALHE Quentin GRENOUX Denis LOZE
Action 28	D. Aménagement du Territoire : Isabelle VALMAGGIA Maison de la Région du Loiret : Valentin BRIDEAU	Marion MIALHE

Le Fonds Vert

Par Marie Pausader de la DDT



Avec le **FONDS VERT**,
accélérons la transition écologique
dans notre territoire



Mise en œuvre du Fonds Vert en 2024

Pérennisation et renforcement du fonds vert avec un budget de 2,5 Mds € par an

Le niveau d'ambition environnemental reste un critère essentiel

Une attention aux projets dans les QPV (en particulier pour la rénovation énergétique des bâtiments scolaires)

Des formulaires simplifiés

Stabilité du bouquet de mesures avec de nouvelles mesures :

- territoires d'industrie,
- mobilité rurale

Mesure biodiversité à travers un nouveau dispositif spécifique

Mise en œuvre du Fonds Vert en 2024

Une ambition forte :

- sur les actions de **soutien au tri à la source et valorisation des biodéchets** (obligation au 01/01/2024)
- sur les actions de prévention du **risque incendie de forêt**
- sur le développement du **covoiturage**
- sur la **rénovation énergétique** – et en particulier les bâtiments scolaires
- sur les actions de **renaturation**

Mise en œuvre du Fonds Vert en 2024

Maintien des autres mesures :

- **prévention des inondations** (éligibilité des actions élargie)
- **recyclage foncier**
- **rénovation de l'éclairage public** (critères plus restrictifs et taux de subvention plafonné)
- **ingénierie**

Séquence 1.

Les mobilités durables

Les dispositifs d'accompagnement par Véronique SAMUEL de la cellule France Mobilités et les mesures du Fonds Vert par Virginie LONGEVILLE, DDT du Loiret

CELLULE RÉGIONALE D'APPUI FRANCE MOBILITÉS EN CENTRE-VAL DE LOIRE

Séminaire des élus du Loiret

29 janvier 2024 à Lorris
31 janvier 2024 à Dadonville
5 février 2024 à Semoy

*Julien OLIVIER : DREAL Centre-Val de Loire - Orléans
Véronique SAMUEL : Cerema Normandie Centre – Agence de Blois
Cellule régionale d'appui France Mobilités Centre-Val de Loire*

PRÉSENTATION DE LA CELLULE RÉGIONALE D'APPUI FRANCE MOBILITÉS

Qui sont les partenaires de la cellule ?



Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement



agence nationale
de la cohésion
des territoires



PRÉSENTATION DE LA CELLULE RÉGIONALE D'APPUI FRANCE MOBILITÉS

Quelles sont les actions de la cellule auprès des collectivités ?

- Accompagner les candidats aux appels à projets dans le cadre du pré-dépôt
→ AAP AVELO3
- Participer au comité de sélection régional de l'AAP FMA
- Accompagner les collectivités locales dans la réalisation et/ou les réflexions autour de leurs projets de mobilités (appui technique et recherche d'appuis financiers)
- Répondre aux différentes sollicitations des collectivités

Quel type d'évènements organise la cellule ?

- Le 30 juin 2023 : Webinaire sur le covoiturage
- Le 12 décembre 2023 : Journée France Mobilités au LAB'O à Orléans « Piétons, vélos, voitures, quelle cohabitation ? »



Quels sont les dispositifs d'ingénierie et d'appui financier ?

- DREAL
- ADEME
- Cerema
- ANCT
- Banque des Territoires

<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/portails/francemobilites/>

Fonds Mobilités Actives (plan Vélo & Marche 2023-2027)

- Appel à projets (AAP):
 - Financement d'infrastructures cyclables (pistes cyclables et voies vertes)
 - AAP 7 en cours : clôture dépôt des dossiers le 8/03
 - www.demarches-simplifiees.fr/commencer/aap-amenagements-cyclables2024
- Appel à programmes « territoires cyclables » (AAT)
 - Accompagnement sur longue durée (5/6 ans)
 - Réalisation du schéma directeur cyclable
 - Lancement du 2^e AAT prévu en avril

Pôles d'échanges multimodaux en milieux ruraux et mobilités innovantes

- 3 modes de transports dont 1 collectif et 1 actif
- Projets alternatifs à l'autosolisme ou permettant de réduire émissions des gaz à effet de serre

Fonds Vert

- Covoiturage
 - Financement d'études, d'infrastructures et de campagnes d'incitations financières
 - Taux : entre 20 et 50 %
 - www.demarches-simplifiees.fr/commencer/fonds-vert-3-covoiturage
 - Instruction : DREAL en lien avec DDT et CRA
- Mobilités durables en zones rurales
 - Territoires éligibles : tous les EPCI sauf OM et AME, Région en tant qu'AOML
 - CC non AOM : délégation de compétences nécessaire
 - Financement de stratégie mobilité / PDMS / Création de service de mobilité
 - Taux : 50 % pour CC AOM, 20 % pour autre porteur de projet
 - www.demarches-simplifiees.fr/commencer/fonds-vert-3-mobilites-rurales
 - Instruction DDT en lien avec DREAL et CRA

Lancement de BLABLACAR DAILY sur la CC Terres du Val de Loire

Expérimentation sur une année

Objectif : modifier les habitudes de déplacement et développer de nouvelles pratiques dans les trajets du quotidien domicile-travail

0,50 € / passager grâce au soutien de la CC TVL

Projet financé à 50 % par FV covoiturage



TERRES DU VAL DE LOIRE

Blablacar Daily

Les Terres du Val de Loire soutiennent vos covoiturages

Conducteurs, Conductrices

100€ de Prime Covoiturage*

Passagers, Passagères

Au moins 10 trajets offerts

*Prime de 100€ par mois et par conducteur

*Prime de 100€ par mois et par conducteur

TERRES DU VAL DE LOIRE

FRANCE MOBILITÉS

Appels à projets

AAP AVELO3 :

Axe 1 : le soutien à la construction d'une politique cyclable via le financement d'études

Axe 2 : le soutien à l'expérimentation de services vélo dans les territoires

Axe 3 : le soutien à l'animation et la promotion de politiques cyclables intégrées à l'échelle du territoire

Axe 4 : le soutien au recrutement d'un chargé de mission vélo / mobilités actives pour mettre en œuvre une politique cyclable intégrée à l'échelle du territoire

AAP marche du quotidien :

Axe 1 : Soutenir des études stratégiques des territoires en faveur de l'intégration de la mobilité piétonne dans leurs politiques publiques

Axe 2 : Soutenir l'expérimentation de projets d'aménagement d'espaces publics en faveur de la marche

Axe 3 : Soutenir l'animation et la communication de politiques de mobilité piétonne

Autres dispositifs de soutien

- Mobilités actives, partagées et solidaires : accompagner le changement de comportements vers le passage à l'action
- Plans de mobilité simplifiés, schémas directeurs des modes actifs
- Plans de circulation et mise en place de quartiers apaisés

Toutes les informations de l'ADEME ici :

Les aides : <https://agirpouurlatransition.ademe.fr/>

Les actualités : <https://www.ademe.fr/direction-regionale/centre-val-de-loire/>

La librairie : <https://librairie.ademe.fr/>



Source : PNR de la Brenne

La Navette autonome entre Mézières-en-Brenne, Paulnay, Azay-le-Ferron et Martizay

- De juillet à décembre 2022
- 7 places assises / 1250 personnes transportées
- Enquête entre septembre et octobre 2022 :
 - 79 % des répondants ont affirmé « ne se déplacer qu'en voiture pour leurs trajets entre 1 et 10 km »
 - 67 % se disent « prêts à changer leur manière de se déplacer »

Dispositifs Cerema :

1) Offre de service

Espace public et voirie urbaine

+

Connaissance, modélisation et
évaluation de la mobilité

+

Politiques et services de mobilité

+

Espace public et voirie urbaine

-

Sécurité routière et des déplacements

+

Systemes de transports intelligents,
trafics et régulation

+

Conception et aménagement de la voirie et des
espaces publics

Favoriser la marche et le vélo

Accessibilité universelle des espaces publics

Transports collectifs et intermodalité

Multimodalité sur voies structurantes

Optimisation de l'éclairage et de la lumière

<https://www.cerema.fr/fr/activites/mobilites>

2) Appel à partenariat

→ **AAP covoiturage** : Aider les collectivités à mettre en place une stratégie ensemble pour le développement du covoiturage du quotidien en actionnant plusieurs leviers (infrastructures, services, animation) de façon cohérente et concertée.

- Réalisation d'une ou plusieurs phases de la stratégie
- Prise en charge de 40 % du coût de l'étude par le Cerema

<https://www.cerema.fr/fr/activites/actions-partenariat/s-organiser-massifier-pratique-du-covoiturage>

3) Offre spéciale « Adhérents »

→ **Mobilité** :

- Mobilisation du réseau 2ndaire pour maillage cyclable
- Structure : piste cyclable avec matériaux innovants
- Développement et gestion des aménagements cyclables / Auscultation des réseaux cyclables

<https://www.cerema.fr/fr/collectivites-territoriales>

Expérimentations innovantes Cerema et Fondation MACIF (AAP TUS)



Le transport d'utilité sociale du Pays de la Châtre-en-berry porté par Familles Rurales 36 et la croix-Rouge 36

→ Service mis en place en 2022

→ en mai 2023 : 3 véhicules de la Croix-Rouge
sur Aigurande et la Châtre + 11 conducteur

→ 40 trajets en moyenne par mois

→ Près de 70 bénéficiaires

→ Près de 13 000 km parcourus

Dispositifs ANCT

→ Amaury BODHUIN : Amaury.BODHUIN@anct.gouv.fr

Dispositifs Banque des Territoires

→ Marie de TUDERT : Marie.De-Tudert@caissedesdepots.fr

PRÉSENTATION DE LA CELLULE RÉGIONALE D'APPUI FRANCE MOBILITÉS

Nous contacter ou obtenir de l'information :

– Un comité technique à votre écoute :
(CEREMA, ADEME, BdT, Région, DREAL, DDTs)

– Le site Internet :

www.francemobilites.fr/regions/centre-val-loire

– La plateforme Expertises-Territoires : <https://www.expertises-territoires.fr/>

– Le courriel de contact : centrevaldeloire@francemobilites.fr



Séquence 1.

Les mobilités durables

Illustration avec l'exemple d'un service de location VAE au pays de la Châtre, par Mme SAMUEL de la cellule France Mobilités

Expérimentations innovantes Cerema et Fondation MACIF (AAP TUS)



Le transport d'utilité sociale du Pays de la Châtre-en-berry porté par Familles Rurales 36 et la croix-Rouge 36

→ Service mis en place en 2022

→ en mai 2023 : 3 véhicules de la Croix-Rouge
sur Aigurande et la Châtre + 11 conducteur

→ 40 trajets en moyenne par mois

→ Près de 70 bénéficiaires

→ Près de 13 000 km parcourus

Séquence 2.

La rénovation énergétique des bâtiments

Le témoignage sur la chaufferie biomasse et le réseau de chaleur par M.HARDOUIN, maire de Neuville-aux-Bois

Séquence 2.

La rénovation énergétique des bâtiments

Les dispositifs d'accompagnement par M. PALIS
conseiller en énergie partagé à l'ADIL 45-28

Le Conseil en Énergie Partagé sur le Nord du Loiret



Le service CEP

Le Conseiller en Energie Partagée est un technicien **neutre et objectif**, à disposition des communes < 10 000 habitants, pour vous **accompagner** dans vos projets de rénovation et **identifier** les sources d'économies d'énergie potentielles.

- **Accompagnement personnalisé**
- Analyse critique et traduction d'éléments **techniques et financiers**
- Suivi de la bonne réalisation de travaux dans la **connaissance de l'état de l'art**
- Contribution à l'**acculturation** et à l'**appropriation** des élus, agents et usagers aux enjeux liés à la maîtrise de l'énergie
- Identification du potentiel de **développement des énergies renouvelables**
- **Durée de l'accompagnement: 1 an, reconductible (1€/an/habitant)**



- Identification des plus gros postes de consommation
- Hiérarchisation / Priorisation des travaux de rénovation
- Ajustement des puissances souscrites



Des outils à votre disposition

- Caméra thermique
- Instruments de mesures (télémètre, anémomètre,...)
- Des enregistreurs (température, humidité, CO₂,...)

Préconisations : des exemples concrets

Action sans investissement :

3 300 € sur l'abonnement électrique en ajustant des puissances souscrites d'éclairage public (Temps de Retour Brut : **Immédiat**)

Action avec investissement très faible :

1500 €/ an de propane économisés sur les douches d'un gymnase (réduction des débits de 18 à 6L/min) (Temps de Retour Brut: **22 jours**)

Action avec investissement important :

Rénovation d'une école: **360 000 €** de travaux d'isolation peu pertinents (Temps de Retour Brut: **595 ans**) écartés par le CEP au profit d'une solution à **395 000 €** (Temps de Retour Brut: **17 ans**)



Les aides financières en place sur le territoire

Maîtrise des aides financières disponibles sur le territoire, permettant de rassembler les conditions requises pour y prétendre, notamment :

- Le CRST – Plan isolation
- Le Fonds Vert 2024
- Le FEDER isolation
- Les Certificats d'Économie d'Énergie (CEE)
- DETR/DSIL

Mise en relation avec les partenaires locaux :

- Fibois Centre Val de Loire
- PETR et Pays
- CAP Loiret
- Envirobat Centre



Bien définir la mission de Conseil en Energie Partagé

Eclairage
Public

Neutre et
Objectif

Hierarchisation et
priorisation

Préconisations et
plan d'action

Porte d'entrée vers
des économies
d'énergie

Aide financement

Expert et
Accompagnateur

Monsieur énergie
des communes

Soutien technique et
réglementaire

Rénovation
énergétique

Pré-audit du patrimoine
bâtiminaire

Le Conseil en Énergie Partagé de l'ADIL – Nos partenaires



Séquence 2.

La rénovation énergétique des bâtiments

Les dispositifs d'accompagnement par M. JAMKA,
chargé de mission chaleur renouvelable à FIBOIS
Centre Val de Loire

LA CHALEUR RENOUVELABLE

avec





Les différentes filières

La chaudière bois plaquette



La géothermie



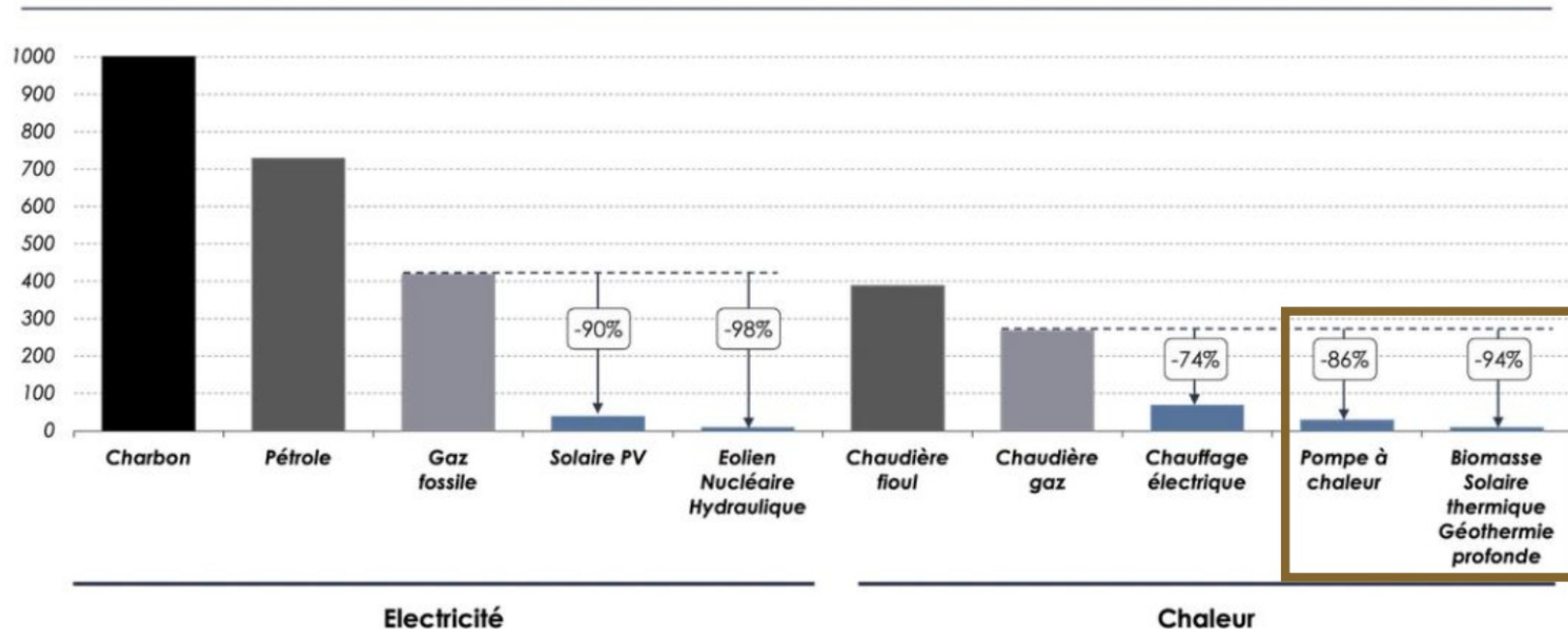
A photograph showing a row of blue solar thermal collectors installed on a dark tiled roof. In the background, there are snow-capped mountains, a line of trees, and a clear sky. A chimney is visible on the left side of the roof.

Le solaire thermique

Pourquoi remplacer les systèmes de chauffage ?

LE CLIMAT

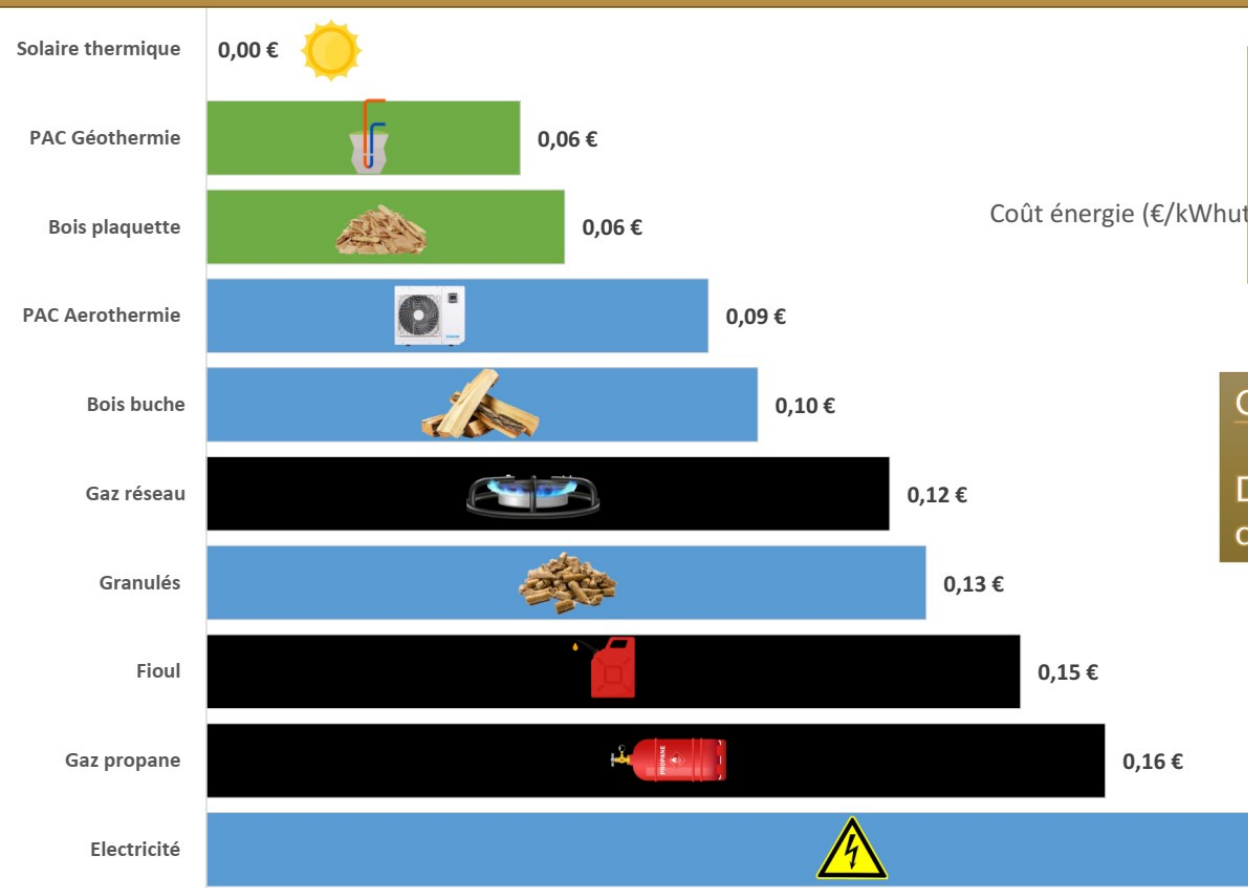
Facteurs d'émissions des moyens de production d'électricité et de chaleur (gCO₂eq/kWh)



Notes : La biomasse est considérée comme une énergie bas-carbone avec la convention qu'un arbre est replanté et stockera la même quantité de carbone que les émissions de combustion. De plus, cette vision en intensité masque le fait que la quantité de biomasse est limitée et doit être fléchée vers les usages prioritaires. Solaire thermique sur grandes installations ; chauffage électrique avec le facteur d'émission de l'électricité moyen ; chauffage de l'ADEME pour 2022. Sources : ADEME, Publication « Chaleur renouvelable : la grande oubliée de la stratégie énergétique » ; Calculs Carbone4

Pourquoi remplacer les systèmes de chauffage ?

REDUCTION DES COÛTS



Sortir des énergies fossiles pour prendre une longueur d'avance :

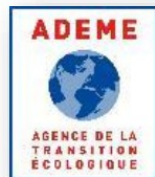
- Epuisement des ressources
- Tensions géopolitiques

Choix d'une chaleur renouvelable :

Division des coûts par facteur compris entre 2 et 4



Démarche et contacts



Financement à 65-80% d'un système de production de chaleur renouvelable



Jan JAMKA

Chargé de mission
Chaleur renouvelable

06 56 67 37 64

jjamka@fibois-cvl.fr

- Accompagnement gratuit sur l'ensemble du projet via FIBOIS
 - Réalisation d'une note d'opportunité
 - Accompagnement au choix des bureaux d'études
 - Accompagnement aux demandes de subventions
 - Suivi du projet



Animateur chaleur renouvelable

Tous les maîtres d'ouvrage sont éligibles (sauf particuliers)

Collectivités, entreprises, agriculteurs, hôtels/campings/gîtes, bailleurs sociaux, etc

De l'idée au projet

Aide technique gratuite → Prétude de faisabilité :

Jan JAMKA - Chargé de mission Chaleur renouvelable
06 56 67 37 64 - j.jamka@fibois-cvl.fr

Etude de faisabilité
biomasse-bois énergie / géothermie / solaire thermique

Financée à 60% par l'Ademe

Investissement

Financé à 45% par le COT ENR
(OU 70% si géothermie/sondes verticales
+ AAP du Feder, etc





MERCI



Séquence 2.

La rénovation énergétique des bâtiments

La mesure rénovation énergétique du Fonds Vert par
M. DUPIN, à la DDT du Loiret

Fonds Vert

Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux



Résultats nationaux 2023 :

- un gain énergétique moyen de 51 % pour les projets « rénovation énergétique des bâtiments » financés par le fonds vert.

Dans le Loiret en 2023 :

- 28 opérations de rénovation énergétique des bâtiments publics financées pour 7 380 490 €.

Évolutions 2024 :

- renforcement du Fonds à hauteur de 2,5 Md€ dès le PLF 2024 ;
- **priorité à la rénovation des écoles avec une enveloppe dédiée de 500 M€ - dont 30 % en QPV ;**
- élargissement du financement des travaux au confort d'été.

Fonds Vert

Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux



Les projets éligibles :

- Travaux d'isolation ;
- Travaux visant à l'amélioration du confort d'été ;
- Remplacement des équipements de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire ;
- Remplacement des équipements d'éclairage ;
- Installation de systèmes de ventilation économiques et performants ;
- Installation de dispositifs de contrôle et de gestion active de ces équipements.

Les conditions d'éligibilité pour les bâtiments concernés :

- **Réduction minimale de 40% de la consommation d'énergie finale ;**
- Réduction significative des émissions de gaz à effet de serre.

Fonds Vert

Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux

Les dossiers éligibles pourront également être instruits en donnant priorité aux projets :

- Les plus ambitieux en termes d'économies d'énergie potentielles et de diminution des émissions de GES associées ;
- Permettant d'atteindre une meilleure performance énergétique de l'enveloppe du bâtiment afin de préserver le confort thermique hiver comme été ;
- Intégrant des matériaux avec une faible empreinte environnementale (matériaux réutilisés ou biosourcés) ;
- Portant sur les écoles (établissements publics du premier degré) dans le cadre du plan de rénovation des établissements scolaires ;
- S'inscrivant dans des programmes ou opérations contractualisés au niveau territorial (CRTE, SDIE...).

Pour en savoir plus : <https://www.ecologie.gouv.fr/fonds-vert>

Séquence 2.

La rénovation énergétique des bâtiments

Les dispositifs d'accompagnement par M. GUILLIEN,
directeur territorial, à la Banque des Territoires



BANQUE des
TERRITOIRES



Banque des Territoires Centre-Val de Loire

Séminaire TEE

EduRénov a pour objectif d'accompagner la rénovation énergétique de 10 000 établissements d'ici à 2027

Objectifs du programme

10K

Objectif cible de projets totems à déployer d'ici fin 2027

40%

Objectif cible d'économie d'énergie des bâtiments publics (décret tertiaire)

Leviers au service du programme



Déploiement d'une boîte à outils et d'une ressourcerie projets

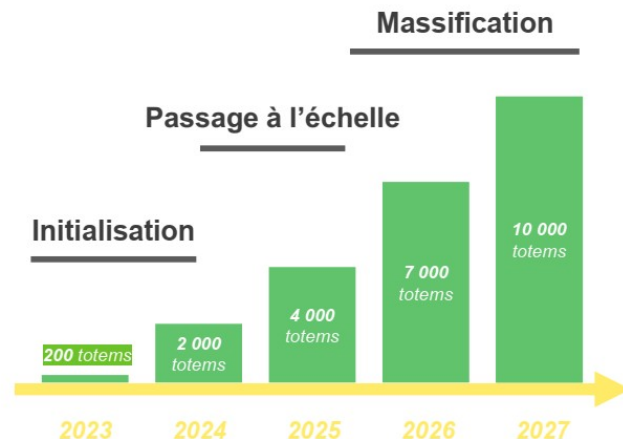


Mise à disposition d'une ingénierie projets = + 50 M€ / 5 ans



Financement de projet en prêts à hauteur de 2 Mds€ sur 5 ans

Le déploiement d'EduRénov



Quels critères pour intégrer votre projet au programme EduRénov ?

Critères relatifs au type de bâti

*Ecoles
Collèges
Lycées
Groupes scolaires*

Prioritaires

*Equipements sportifs et
culturels dans l'emprise
de l'établissement*

Eligibles

*Centres de loisirs et structures périscolaires
Crèches municipales et PMI
Universités et chambres des métiers*

Au cas par cas

Principaux critères relatifs aux caractéristiques et à l'ambition des projets

Economie d'énergie

- Projet portant une **ambition de réduction de la consommation énergétique d'au moins 40%** par rapport à son niveau initial
- Possibilité d'intégrer des **projets d'adaptation climatique**, incluant des **innovations** de matériaux (biosourcés, etc.), de procédés (hors site, etc.), technologiques, d'usages, de confort d'été, etc. (notamment pour les territoires ultra-marins)

Type de projet de rénovation

- Projet de rénovation **sur le même site ou sur un site existant** (démolition/reconstruction sur site existant possible)
- Projet inscrit dans une logique de « **zéro artificialisation nette** » (pas de construction neuve mais extension tolérée)

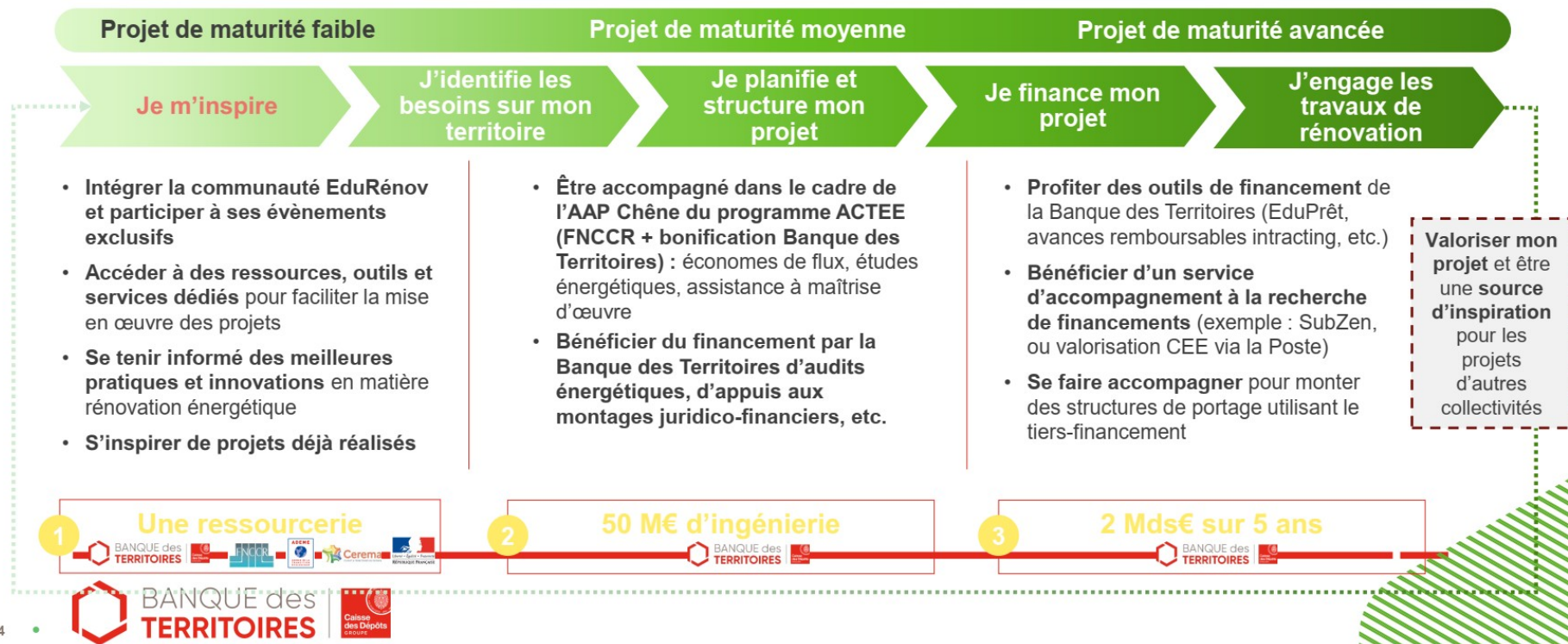
Avancement du projet

- Projets **au stade de l'idée ou en cours de structuration**
- Projets **en cours de réalisation**
- Projets **réalisés depuis 1 an maximum** (date de livraison du chantier)

Portage

Possibilité de recourir à une maîtrise d'ouvrage déléguée / structure de portage mutualisé de plusieurs projets sur un territoire supra-communal

Le programme EduRénov accompagne les collectivités pour la mise en œuvre de leurs projets à chaque étape de maturité



Le programme EduRénov propose une ressource pour inspirer et engager les collectivités dans la démarche



Projet de maturité faible

Projet de maturité moyenne

Projet de maturité avancée

Votre situation : vous ne savez pas où commencer pour rénover énergétiquement votre bâti scolaire



Accéder à des ressources, outils et services dédiés

- ▶ **Consulter la ressource EduRénov** : documentation technique, guides, vulgarisation des techniques et solutions de rénovation, etc.
- ▶ **Se familiariser avec les enjeux de la rénovation énergétique**



Intégrer la communauté de pairs EduRénov et se tenir informé des meilleures pratiques et innovations

- ▶ **Bénéficier de retours d'expérience** pour s'inspirer grâce aux projets déjà intégrés et valorisés au sein du programme
- ▶ Participer à des webinaires avec des **experts et des spécialistes du domaine** (rénovation énergétique & éducation)



Bénéficier d'un appui personnalisé

- ▶ **Se faire accompagner de manière personnalisée** pour poser des questions et trouver plus facilement des solutions (FAQ / hotline), être orienté vers les bons interlocuteurs, etc.

EduRénov mobilise 50 M€ d'ingénierie pour la maturation des projets de rénovation énergétique du bâti scolaire



Projet de maturité faible

Projet de maturité moyenne

Projet de maturité avancée

Votre situation : vous avez déjà une idée de votre projet de rénovation et vous voulez accélérer



- ▶ **Postes d'économies de flux ACTEE+** dédiés au bâti scolaire (50% de cofinancement FNCCR + 25% de bonification Banque des Territoires) – Lot 1 AAP Chêne
- ▶ **Audits énergétiques** (50% de cofinancement FNCCR + 30% de bonification Banque des Territoires) – Lot 3 AAP Chêne
- ▶ **Etudes de maîtrise d'œuvre** (cofinancement FNCCR de 35€/m², + 5€/m² de bonification Banque des Territoires) – Lot 4 AAP Chêne

Bonification du cofinancement ACTEE par la BANQUE des TERRITOIRES

- ▶ **Appuis techniques aux collectivités** (financement à 100%) : cadrage des projets, SDIE des établissements, audits et faisabilité énergétique, technique et réglementaire, et fonctionnelle, programme technique détaillé, assistance à la sélection d'une maîtrise d'œuvre ou d'un groupement MOE
- ▶ **Appui et mise en œuvre du montage juridique et financier** (financement à 100%) : appui au montage juridique et financier, appui à la mise en œuvre du montage juridique et financier
- ▶ **Appui à la maîtrise d'usage** (financement à 100%) : coconstruction en phase-amont, coaching utilisateurs, mobilisation complémentaire ponctuelle

Via marché à bons de commande de la Banque des Territoires

▶ **Assistance à la maîtrise d'ouvrage déléguée** (cofinancement Banque des Territoires en cours de préfiguration)

▶ **Cofinancement de besoins spécifiques en ingénierie « à la carte »** (sous conditions)

EduRénov mobilise 2 Mds€ de financement pour les projets de rénovation énergétique de bâti scolaire

Projet de maturité faible

Projet de maturité moyenne

Projet de maturité avancée

Votre situation : vous avez un projet structuré mais vous avez besoin de le financer



Edu Prêt (Banque des Territoires)

- ✓ Pour les **opérateurs publics** (collectivités, EPL, etc.) et **privés** (sociétés dans le cadre d'un PPP ou d'une DSP)
- ✓ Pour des **projets de rénovation ou transformation** des bâtiments scolaires et périscolaires
- ✓ **TLA +0,40%** (20-60 ans)



Dispositif Intracting (Banque des Territoires)

- ✓ Pour les **opérateurs publics** (collectivités, EPL, etc.) dans une perspective de mutualisation et les **syndicats d'énergie**
- ✓ Pour des **projets de rénovation ou transformation** des bâtiments scolaires et périscolaires
- ✓ **Remboursement** des avances garanties par la Banque des Territoires **grâce aux économies d'énergie** des travaux de rénovation énergétique
- ✓ Taux préférentiel : 2%. Durée : 13 ans



Accompagnement à la recherche de financements : par exemple via La Banque Postale (SubZen) ou la valorisation des CEE (Groupe La Poste)



BANQUE des
TERRITOIRES



Accompagnement au montage de structures de portage utilisant le tiers-financement

Financement en prêts réglementés

Les Collectivités locales et satellites

TRANSFORMATION ECOLOGIQUE

Eau, mobilité, rénovation énergétique des bâtiments, bâtiments neufs performants, énergies renouvelables, réseaux de chaleur, valorisation des déchets, éclairage public urbain, biodiversité, adaptation au changement climatique

COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE

Education, santé rénovation d'ouvrages d'art, catastrophe naturelle, offre politique de la ville et programmes nationaux

PSPL

Autres projets type, patrimoine, églises, tourisme,...

Prêts sur Livret A

adaptés pour les financements long terme (25 à 60 ans) : TLA + 0,4%

Jusqu'à 100% du besoin d'emprunt

Ressource BEI Barème mensuel 15/20/25 ans, 50 % du montant d'investissement (entre 40 K€ et 25 M€ HT) pour les projets TEE tels que : construction de bâtiments passifs ou à énergie positive, Réhabilitation avec un gain énergétique minimal de 30%

Ressource SFIL Barème mensuel 25/30/25/40 ans – 100% du besoin d'emprunt

Prêt sur Livret A

adaptés pour les financements long terme (25 à 60 ans, sauf PRU 5 à 30 ans) : TLA + 0,6%

Jusqu'à 100% du besoin d'emprunt
si < 5 M€
50 % si > 5 M€ (sauf catastrophe naturelle)

Prêt sur Livret A

(25 à 60 ans) :
TLA + 1,3 %

Jusqu'à 100% du besoin d'emprunt
si < 5 M€
50 % si > 5 M€

Intracting – principes

Augmenter l'efficacité énergétique de son patrimoine sans effort financier supplémentaire

Le dispositif *Intracting* permet de **financer la rénovation énergétique des bâtiments et de l'éclairage publics**. La Banque des Territoires avance aux personnes publiques les moyens financiers de réaliser des investissements amortissables à court ou moyen terme et leur permet ainsi de réaliser des économies d'énergie. Les économies de dépenses d'énergie générées permettent ensuite de rembourser l'avance. **L'idée sous-jacente est de « préfinancer » les économies de dépenses d'énergies pour financer des investissements** vertueux sur le plan budgétaire et pour l'environnement.

L'abondement est effectué selon un **planning opérationnel et budgétaire**

- ▶ La **BDT** libère les sommes,
- ▶ L'emprunteur engage son budget **annuellement sans effort supplémentaire**,
- ▶ L'échéancier de **remboursement** est **calé sur les économies**.

In fine : les économies générées permettent de rembourser l'investissement et de maîtriser la facture énergétique et la dépendance à l'évolution des prix de l'énergie

Les 3 principaux flux financiers du dispositif Intracting

Mono-bénéficiaire

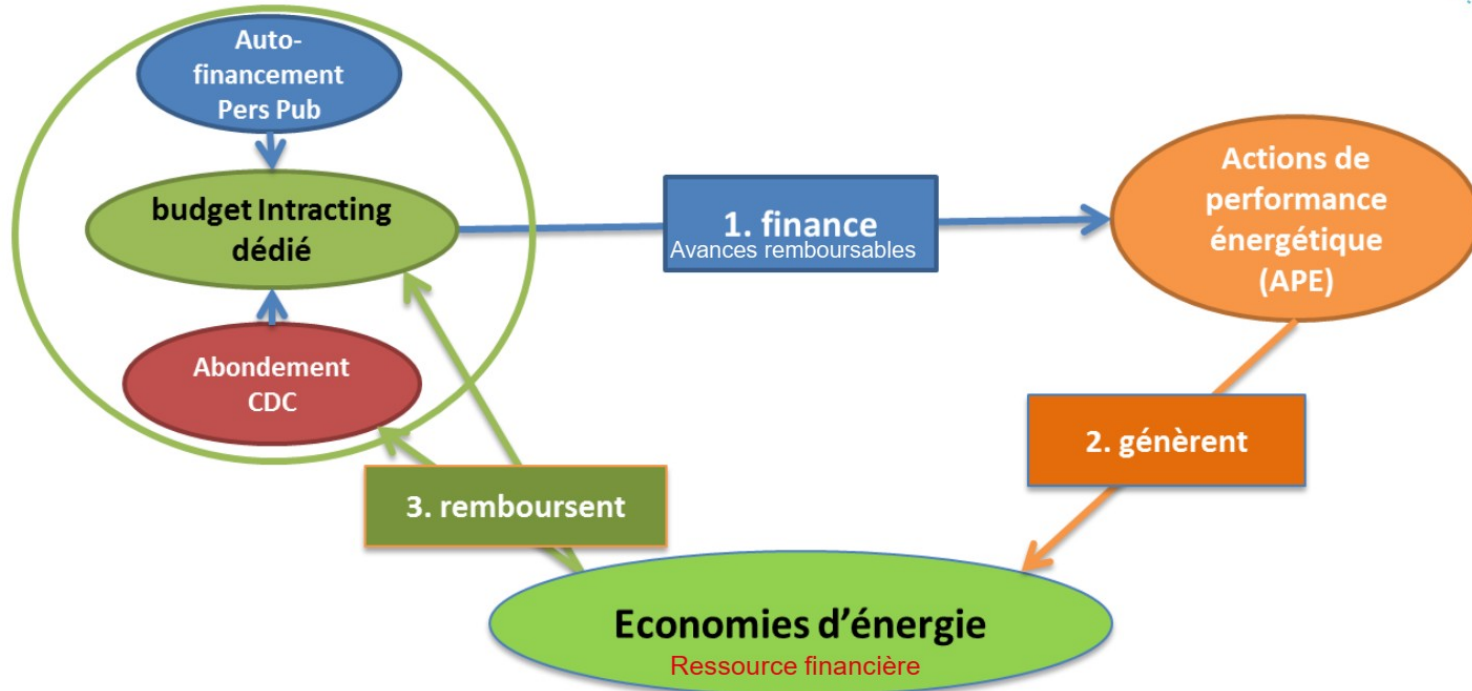
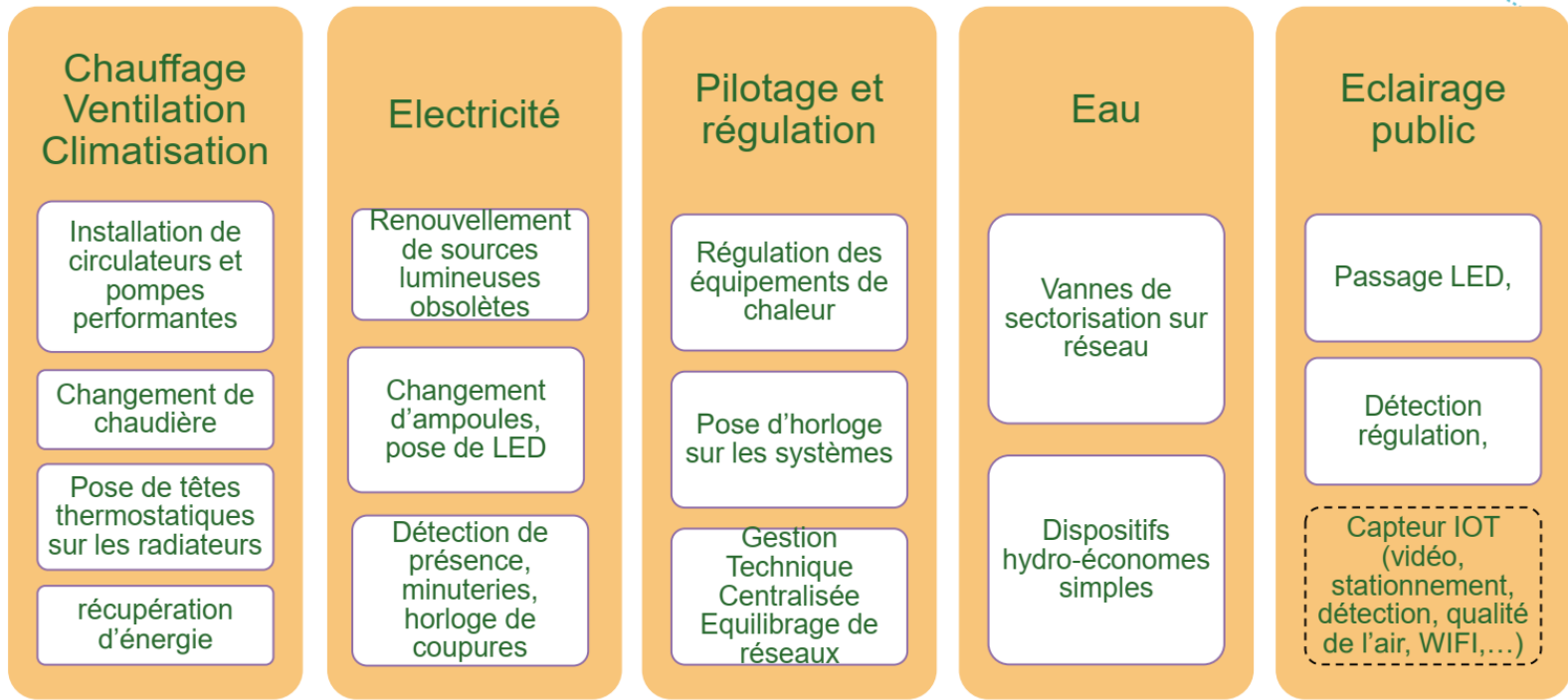


Illustration de bouquets de travaux possibles

Les travaux générateurs de moindres consommations portent essentiellement sur des équipements et des systèmes



Contactez-nous !

Pour en savoir plus sur le programme écrivez-nous à l'adresse suivante :
edurenov@caissedesdepots.fr

Ou contactez votre Direction Régionale

Un projet de rénovation énergétique d'un bâti scolaire ? Remplissez le
[questionnaire démarches simplifiées](#) pour nous en faire part !
Nous reprendrons contact avec vous rapidement.



Téléchargez [la plaquette du programme](#)
sur [le site de la Banque des Territoires](#)

Direction régionale Centre – Val de Loire Départements du Cher – Eure et Loir et Loiret

Une organisation territorialisée

Directrice régionale : Sophie FERRACCI

Directeur territorial Cher – Eure et Loir – Loiret :

- Jean-Marie GUILLIEN : jean-marie.guillien@caissedesdepots.fr

- 5 chargés de développement territorial Cher – Eure et Loir – Loiret :

Prêts aux collectivités : pascal.bourgouin@caissedesdepots.fr

eric.le-faucheur@caissedesdepots.fr

Prêts aux bailleurs sociaux : nathalie.lemarchand@caissedesdepots.fr

Investissements : isabelle.le-mentec@caissedesdepots.fr

benoit.vandromme@caissedesdepots.fr



banquedesterritoires.fr



| @BanqueDesTerr

Séquence 3.

La renaturation

Présentation de la mesure renaturation du Fonds Vert
par Mme CAMBOURNAC de l'Agence de l'Eau Seine
Normandie

Séminaire des élus

Présentation de la Mesure Renaturation des villes et villages du Fonds Vert

Dadonville – 31 janvier 2024

AESN/DSAM/SCPT/SC



Qu'est-ce que le Fonds vert ?

- Créé en 2023 pour soutenir les projets des territoires pour **accélérer leur transition écologique** et répondre aux enjeux de la **planification écologique**
- Pérennisation du fonds vert (→ 2027) et renforcement à hauteur de 2,5 Md€ par an dès 2024.
- Inscription dans la trajectoire budgétaire pluriannuelle de l'Etat et coordonné par la direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN), en qualité de responsable de programme,
- sous la responsabilité des préfets, au plus près des territoires.

Les agences sont en charge de l'instruction de deux thématiques :

- L'adaptation au changement climatique fondée sur la renaturation des villes et villages (RVV).
- L'accompagnement de la stratégie nationale biodiversité 2030 (SNB).



Renaturation
des villes

Renaturation des villes et villages

*Pour une meilleure résilience des environnements urbains au
changement climatique (îlots de chaleur, inondations,...)*

- *Renaturation*
- *gestion intégrée de l'eau*



Renaturation
des villes

Renaturation des villes et villages

Financer des solutions
d'adaptation au
changement climatique
fondées sur la
renaturation des villes et
des villages



PORTEUR D'AIDES

Ministère de la Transition écologique
et de la Cohésion des territoires



NATURE DE L'AIDE

Aide financière



TAUX DE SUBVENTION

Max : 80%



RÉCURRENCE

Récurrente



CALENDRIER

Ouverture : 12 janvier 2024

Échéance : 15 décembre 2024

La mesure Renaturation des villes et villages



**Cahier d'accompagnement national disponible sous
Aides-Territoires:**

[Financer des solutions d'adaptation au changement climatique fondées sur la renaturation des villes et des villages | Aides-territoires \(beta.gouv.fr\)](https://beta.gouv.fr)

Renaturation des villes et villages

Qui peut déposer une demande de subvention ?

Les porteurs de projet éligibles sont :

- **Des collectivités territoriales et leur groupement**
- **Des établissements publics locaux**
- **Des établissements publics de l'Etat**
- **Des bailleurs sociaux**
- **Les concessionnaires, délégataires et mandataires peuvent également déposer un dossier de candidature avec l'accord formalisé de la collectivité ou de l'établissement public concerné**



Renaturation
des villes

Renaturation des villes et villages

Quels sont les actions, études, travaux éligibles au fonds vert ?

Le fonds vert cofinance des solutions d'adaptation au changement climatique, fondées sur la présence de la nature en ville (→ diagnostic des facteurs de vulnérabilités et réduction des vulnérabilités localement)

- **la renaturation des sols et espaces urbains** : création, restauration, gestion écologique de parcs et jardins, végétalisation des espaces publics (alignement et végétalisation des pieds d'arbres), projets d'agriculture urbaine favorables à la biodiversité, restauration écologique (stabilisation et renaturation des sols, etc.) ;
- **la présence de l'eau et des milieux aquatiques en ville** : restauration du réseau hydrographique (réouverture ou renaturation de cours d'eau, reméandrage, stabilisation et reprofilage de berges), des zones humides, des zones d'expansion des crues, création de noues et de zones d'infiltration des eaux pluviales (et de désimperméabilisation des sols) ;
- **la végétalisation des bâtiments et équipements publics**
- (toitures et façades végétalisées).

Le fonds est destiné à financer :

Des études de diagnostic territorial et de stratégie de résilience climatique et de renaturation, qui pourront notamment s'appuyer sur l'outil « plan de paysage » ou la démarche paysagère, dans le cadre de l'élaboration des documents de planification et d'urbanisme (SRADDET, SDRIF/SRCE, SAR, PADDUC, SCOT, PLU-i, cartes communales, SRCE, SDAGE/SAGE, PCAET, PGRI, PAPI, etc.) ou des programmations urbaines (à l'échelle d'un îlot, d'un quartier ou d'un territoire)

De l'ingénierie et des études préalables à la conception de projets développant des solutions fondées sur la nature, ainsi que leur évaluation dans le temps ;

Des investissements permettant la mise en œuvre concrète des solutions fondées sur la nature en ville

- *Critères de priorisation : vulnérabilités et capacité à les réduire, pérennité, multifonctionnalités (sol, air, eau, biodiversité)...*
- *Un taux de subvention maximum de 80%, un taux moyen compris entre 30% et 40%*



Renaturation
des villes

Renaturation des villes et villages

Quels sont les actions, études, travaux qui ne sont pas éligibles au fonds vert ?

- les projets de **renaturation des espaces naturels**, agricoles et forestiers **ne sont pas éligibles au fonds vert** (les projets doivent être localisés dans l'espace urbanisé ou dans sa continuité)
- **les opérations de mise en conformité à une obligation réglementaire** : compensation environnementale, prescription administrative de remise en état,...
- le projet est rendu inéligible si **l'exécution du projet** (ou le cas échéant, des postes de dépenses ciblés par la subvention) est **commencée avant le dépôt du dossier complet** sous « Démarche simplifiées ». (*vigilance date de signature des devis et ordres de service*)



Renaturation
des villes

Renaturation des villes et villages

Focus sur les postes de dépenses non-retenus au titre du fonds vert :

- Tout ce qui est imperméabilisation des sols, toiture, voiries, ...
- Canalisation d'eaux usées, pluviales, branchements sur des réseaux,
- Création/remplacement de mobiliers urbains,
- Les terrassements et tout ce qui pourrait graviter autour de la pose d'enrobés, de béton, ...

Attention aux espèces sélectionnées (EEE), privilégier les Solutions Fondées sur la Nature aux solutions technologiques...



Renaturation
des villes

Renaturation des villes et villages

Circuit de vie d'un dossier FV RVV en Région

CVL

VERSION 2023

Dépôt d'un dossier sous
DS par le porteur de
projet

Récupération du dossier par
l'instructeur AESN – demande des avis
DDT et préf. + compléments éventuels

Présentation en
Comité des financeurs
Régional et Décision

Information du porteur de projet
(et convention d'aide le cas
échéant)

Séquence 3.

La renaturation

Illustration par des exemples de dossiers instruits par l'Agence de l'Eau Seine Normandie

Exemples de projets instruits en 2023

A



Renaturation
des villes

Renaturation des villes et villages

Exemples de projets instruits en 2023

Requalification des Places Vauban et des Odebert à Avallon (89)



2 850 m² désimperméabilisés (15 % Stot)


€ 133 120 € (40 %)



Centre urbain minéral sujet à des T° estivales élevées



- Désimperméabilisation et végétalisation de places de stationnement bétonnées
- Création d'espaces de nature et de détente
- Noue paysagère en escalier exploitant le léger dénivelé de la Place avec espace de détente
- Plantation d'arbres et de massifs d'essences locales mellifères

- 
- ✓ Rafratchissement urbain
 - ✓ Gestion des eaux pluviales
 - ✓ Amélioration du cadre de vie & de la biodiversité
 - ✓ Limitation de la pollution de l'air et des eaux



Ancien aménagement



Nouvel aménagement





Renaturation des villes et villages

Exemples de projets instruits en 2023

Renaturation
des villes

Développement d'une frange d'agriculture urbaine au nord du quartier (QPV) de la Tabellionne et de la future ZAC Croix Giboreau (28)

La Ville, propriétaire de la majeure partie du foncier, souhaite :

- créer un poumon vert de culture maraichère respectueuse de l'environnement (phytos)
- favoriser l'insertion par l'activité professionnelle et l'économie locale (interaction avec les quartiers de la future ZAC Croix Giboreau et de la Tabellionne (QPV))
- sensibiliser les habitants et scolaires via des activités pédagogiques sur site,
- Mettre en place des circuits courts pour la restauration collective notamment.



Demande de subvention pour la **réalisation d'un diagnostic et la création d'un programme d'agriculture urbaine** viable par un bureau d'études (70 740 € HT)

- Ce projet permettra le développement d'espaces à vocation agricole de meilleurs qualité au niveau de la biodiversité que l'utilisation actuelle des parcelles (grandes cultures)
- il permettra de créer des aires éducatives à l'environnement.
- Le projet va se déployer en frange d'une future ZAC résidentielle de 260 logements et en frange du QPV de la Tabellionne



55 000 m2 renaturés

partie étude € 56 592 € (taux d'aide 80%)



Renaturation
des villes

Renaturation des villes et villages

Exemples de projets instruits en 2023

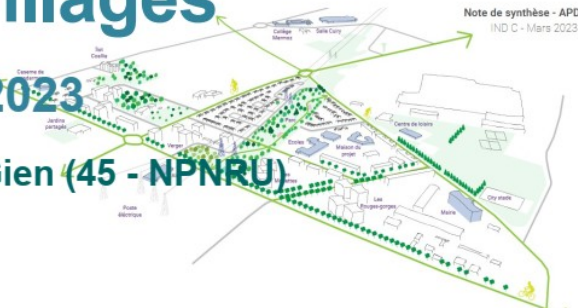
Aménagement du Quartier des Montoires de la commune de Gien (45 - NPNRU)

Instruit par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne



10 197 m² renaturés.

€ 215 000 € (30 %)



Création d'un parc urbain en lieu et place de l'emprise entièrement imperméabilisée d'un hypermarché déconstruit et de son parking

- remplacement des matériaux imperméables par des matériaux favorables à l'infiltration des eaux pluviales
- végétalisation des espaces (choix d'espèces végétales locales, gestion différenciée des espaces verts)



- ✓ Rafratchissement urbain
- ✓ Gestion des eaux pluviales à la parcelle
- ✓ Trame de biodiversité et lieux conviviaux



Constitue un exemple de projet ambitieux, présentant des qualités environnementales, d'usages, d'insertion territoriale et de pérennité.

Des questions ?

MERCI DE VOTRE ATTENTION

AESN/Direction Territoriale Seine-Amont/Sandra CAMBOURNAC- cambournac.sandra@aesn.fr

contact Fonds Vert : dubois.david@aesn.fr - 07 63 09 31 71



Conclusion